

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 13 Mars 2020 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, comprenant le bilan au 31 mars 2021, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 171.381.220 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021 de 2.184.203 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Fondement de notre conclusion avec réserve

L'analyse de l'Etat de rapprochement bancaire arrêté au 31/03/2021 a permis de constater que le solde comptable est supérieur au solde du relevé bancaire pour un montant non encore identifié de 332 dinars. L'apurement de cet écart, pourrait avoir un impact sur les sommes distribuables ainsi que sur l'actif net.

Conclusion avec réserve

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de la question décrite au paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2021 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- 1) Nous attirons l'attention sur la Note 3-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- 2) Nous attirons également l'attention sur la note 5-1 concernant la constatation de l'amortissement des décotes sur les BTA parmi les revenus des emprunts d'Etat, en tant que somme distribuable, pour un montant de 35 475 dinars. Cet amortissement ainsi que les régularisations au titre des souscriptions et rachats s'y rattachant devraient être comptabilisés, conformément à la Norme comptable 16, relative à la présentation des états financiers des OPCVM, en plus ou moins-value potentielle et portés directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.
- 3) Nous attirons également l'attention sur la note 4-5 relative à la comptabilisation des intérêts sur bons de trésors à court terme émis sur le marché monétaire en Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres pour un montant de 12 846 dinars. Ces intérêts devraient être comptabilisés, conformément à la Norme comptable 17, relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM, parmi les revenus des placements monétaires et portés en somme distribuable.

Les traitements évoqués aux paragraphes 2 & 3 n'ont pas d'incidence ni sur l'actif net ni sur la Valeur liquidative. Par ailleurs, s'agissant d'une SICAV de capitalisation, la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE ne distribue pas de dividendes et les traitements sus-indiqués n'ont aucun impact à ce titre.

- 4) Les intérêts échus comptabilisés et encaissés sur le comptes à terme émis par STB « Compte à terme au 19/01/21 (taux de 6,8% 180 jours) » sont inférieurs aux intérêts devant être encaissés en application des conditions de placement préalablement consenties entre les parties et ce pour une valeur nette de 1 087 dinars.
- 5) Les placements en actions et valeurs assimilées constitués de titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. Toutefois, suite à une erreur de saisie, cette évaluation se trouve majorée au 31/03/2021 de 2021 dinars.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article. Par ailleurs, et sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société n'a pas respecté les normes prudentielles en employant plus de 10% de son actif en titres émis par le même émetteur. En effet, les placements en obligations et certificats de dépôts auprès de la même banque, la STB, représentent 19,12% de l'actif.

En outre, nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt et les billets de trésorerie effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 29 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :
Samir LABIDI

BILAN				
AU 31 MARS 2021				
(Unité : TND)				
	Note	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille – titres	4-1	101 611 531	33 454 793	64 938 607
a – Actions et Valeurs assimilées	4-1-1	7 132 106	2 715 388	7 040 209
b - Obligations	4-1-2	53 749 707	30 739 405	41 544 670
c – BTA	4-1-3	40 729 718	-	16 353 728
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-2	69 559 973	32 117 480	83 858 578
a - Placement monétaires *	4-2-1	45 390 494	17 970 508	51 036 209
b – Disponibilités *	4-2-2	24 169 479	14 146 972	32 822 369
AC 3 - Créances d'exploitation	4-3	209 716	200	120 836
TOTAL ACTIF		171 381 220	65 572 473	148 918 021
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-4-1	135 462	76 363	139 977
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-4-2	33 926	15 416	30 349
TOTAL PASSIF	4-4	169 388	91 779	170 326
ACTIF NET				
CP 1 –Capital	4-5	159 514 681	60 138 156	140 369 054
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	11 697 151	5 342 538	8 378 641
a - Sommes distribuable des exercices antérieurs		9 512 948	4 298 550	-
b – Résultat distribuable de la période		2 053 472	972 634	5 510 610
c - Régul résultat distribuables de la période		130 731	71 354	2 868 031
ACTIF NET		171 211 832	65 480 694	148 747 695
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		171 381 220	65 572 473	148 918 021

* Reclassement des comptes à termes parmi les disponibilités

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01^{er} janvier au 31 mars 2021

(Unité: TND)

		du 01/01/2021 au 31/03/2021	du 01/01/2020 au 31/03/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	5-1	1 098 515	482 769	2 637 293
a - Dividendes		-	-	151 417
b - Revenus des obligations		784 450	482 769	2 423 095
c - Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		314 065	-	62 781
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-2	1 217 079	590 617	3 530 707
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 315 594	1 073 386	6 168 000
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-3	- 216 831	- 82 717	-542 666
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 098 763	990 669	5 625 334
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-4	- 45 291	- 18 035	-114 724
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 053 472	972 634	5 510 610
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-5	130 731	71 354	2 868 031
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 184 203	1 043 988	8 378 641
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 130 731	- 71 354	-2 868 031
* Variation des +/- values potentielles sur titres		141 264	27 130	- 43 914
* +/- values réalisées sur cession des titres		10 966	39 204	39 204
* Frais de négociation de titres		- 17 745	- 2 106	-2 113
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 187 957	1 036 863	5 503 787

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01^{er} janvier au 31 mars 2021

(Unité : 1000 TND)

	du 01/01/2021 au 31/03/2021	du 01/01/2020 au 31/03/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	2 187 957	1 036 863	5 503 787
a - Résultat d'exploitation	2 053 472	972 634	5 510 610
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	141 264	27 130	-43 914
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	10 966	39 204	39 204
d - Frais de négociation de titres	- 17 745	- 2 106	-2 113
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a – Souscriptions	44 743 179	25 956 748	170 275 624
* Capital	41 966 654	24 033 978	160 238 522
* Régularisation des sommes non distribuables	18 816	16 649	4 310 332
* Régularisations des sommes distribuables	2 757 709	1 906 120	5 726 770
b – Rachats	- 24 467 000	- 14 812 566	-80 331 366
* Capital	- 22 963 326	- 13 706 561	-75 694 458
* Régularisation des sommes non distribuables	- 11 002	- 10 290	-1 778 169
* Régularisations des sommes distribuables	- 1 492 672	- 1 095 715	-2 858 739
VARIATION DE L'ACTIF NET	22 464 136	12 181 045	95 448 046
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	148 747 695	53 299 649	53 299 649
b - En fin de période	171 211 832	65 480 694	148 747 695
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	1 226 675	465 761	465 761
b - En fin de période	1 392 743	562 466	1 226 675
Valeur liquidative début de période (en dinar)	121,261	114,435	114,435
Valeur liquidative fin de période (en dinar)	122,931	116,417	121,261
Taux de rendement	1,38%	1,73%	5,96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 31/03/2021

(Unité Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 mars 2021, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2) Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3) Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 mars 2021 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Au 31 mars 2021, la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti ainsi que des souches de BTA « Juillet 2032 » et des souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2021.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4) Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5) Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

6) Unité monétaire

Les états financiers de la SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

1) Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2021 à 101 611 531 dinars et se détaille ainsi :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% Actif	% Actif net
Obligations		52 266 737	53 749 707	31,36%	31,39%
ATB SUB 2017 A	35 000	2 801 516	2 809 998	1,64%	1,64%
ATB 2007/1 D	50 000	2 417 344	2 563 064	1,50%	1,50%
ATL 2015-2 C	40 000	1 601 152	1 610 392	0,94%	0,94%
ATL 2017-2 B	5 000	200 000	201 136	0,12%	0,12%
ATL SUB 2017	8 000	640 000	658 396	0,38%	0,38%
ATL 2015-1 C	3 000	120 000	125 389	0,07%	0,07%
ATL 2016-1 C	2 000	120 000	125 646	0,07%	0,07%
ATL 2017-1 C	2 000	120 000	120 328	0,07%	0,07%
ATL 2017-2 CA TF	5 000	200 000	200 972	0,12%	0,12%
ATT LEASING F 2019-1	5 000	400 000	428 353	0,25%	0,25%
ATT LEASING V 2019-1	5 000	400 000	424 068	0,25%	0,25%
ATTIJARI.LEASING 2016-1 B	5 000	300 000	312 740	0,18%	0,18%
ATTIJ LEASING2020-1A	3 700	370 000	380 307	0,22%	0,22%
BH F Sub 2019-1 C	15 000	1 500 000	1 501 693	0,88%	0,88%
BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	530 247	0,31%	0,31%
BH V SUB 2019-1-C	15 000	1 500 000	1 501 510	0,88%	0,88%
BH SUB 2016-1 CA TF	10 000	200 000	210 672	0,12%	0,12%
BH SUB 2018-1 CA TF	10 000	600 000	634 935	0,37%	0,37%
BH SUB 2018/1 A V	25 000	1 500 000	1 597 403	0,93%	0,93%
BH SUB 2019/1 B F	35 000	3 500 000	3 503 912	2,04%	2,05%
BNA Sub 2018-1 B	20 000	2 000 000	2 086 816	1,22%	1,22%

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% Actif	% Actif net
BNA SUB 2017 -1 CA TF	5 000	200 000	210 023	0,12%	0,12%
BNA SUB-2018/1 A V	25 000	1 500 000	1 565 783	0,91%	0,91%
BTE 2019-1 A	10 000	800 000	815 430	0,48%	0,48%
BTK 2014-1 B	30 000	600 000	610 385	0,36%	0,36%
CIL 2018/1 F	15 000	900 000	915 264	0,53%	0,53%
HL 2016-2 B	40 000	2 400 000	2 450 791	1,43%	1,43%
HL 2017-03 B	27 500	2 200 000	2 225 460	1,30%	1,30%
HL 2017-1 B	20 000	1 200 000	1 210 117	0,71%	0,71%
STB SUB 2019-1 C	40 000	4 000 000	4 117 655	2,40%	2,41%
STB SUB 2020-1	20 000	2 000 000	2 168 285	1,27%	1,27%
TL 2018-1 B	10 000	1 000 000	1 058 950	0,62%	0,62%
TL SUB 2018 B	10 000	1 000 000	1 017 600	0,59%	0,59%
TLF 2019-1 B	20 000	2 000 000	2 141 554	1,25%	1,25%
UIB 2016 SUB A	35 000	679 585	689 121	0,40%	0,40%
WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	857 140	913 763	0,53%	0,53%
HL 2020-02	30 000	3 000 000	3 096 184	1,81%	1,81%
AB SUB 2020-3 C	40 000	4 000 000	4 038 733	2,36%	2,36%
AMEN BANK SUB 2016-1 CA TF	3 000	60 000	61 265	0,04%	0,04%
AMENBANK 2017 SUB A	2 000	80 000	84 347	0,05%	0,05%
UIB SUB 2016 B	30 000	1 800 000	1 824 855	1,06%	1,07%
TLF 2021-1 FIXE	10 000	1 000 000	1 006 165	0,59%	0,59%
Bons du trésor assimilables		39 808 248	40 729 718	23,77%	23,79%
BTA 6,5% 11/06/2025	1 500	1 376 310	1 458 154	0,85%	0,85%
BTA 7,5% 07/2032	3 140	2 707 040	2 830 350	1,65%	1,65%
BTA 13AVRIL2023	9 500	9 183 518	9 661 837	5,64%	5,64%
BTA 8% NOVEMBRE 2030	3 000	2 745 300	2 798 012	1,63%	1,63%
BTA 7,3% DÉCEM 2027	4 000	3 632 200	3 715 840	2,17%	2,17%
BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	1 575 416	0,92%	0,92%
BTA11AOUT2022	400	391 880	403 538	0,24%	0,24%
BTA 29 MARS 2027	20 000	18 280 000	18 286 571	10,67%	10,68%
Titres OPCVM		7 032 806	7 132 106	4,16%	4,17%
SICAV L'EPARGNANT	67 373	7 032 806	7 132 106	4,16%	4,17%
Total du portefeuille-titres.		99 107 791	101 611 531	59,29%	59,35%

1.1) Actions et valeurs assimilées

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Actions SICAV	7 032 806	2 682 745	7 032 806
Différence d'estimation sur actions SICAV	99 300	32 642	7 403
Total	7 132 106	2 715 388	7 040 209

1.2) Obligations

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Obligations Coût d'entrée	52 266 737	29 962 792	40 027 276
Intérêts courus à l'achat/obligations	336 358	18 715	84 113
Intérêts courus	1 140 447	757 898	1 419 271
Intérêts intercalaires courus	6 165	-	14 010
Total	53 749 707	30 739 405	41 544 670

1.3) Bons du trésor assimilables

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Bons du trésor assimilables Coût d'entrée	39 808 248	-	15 853 408
Intérêts courus à l'achat/Bons du trésor assimilables	571 883	-	483 344
Intérêts courus	305 700	-	57 932
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (amortissement décotes)	40 324	-	4 849
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (courbe des taux)	3 563	-	-45 805
Total	40 729 718	-	16 353 728

2) Note sur les placements monétaires et disponibilités

2.1) Placements monétaires (*)

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2021 à 45 390 494 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% actif
Certificats de dépôts STB	26 443 136	26 474 052	15,45%
Certificat de dépôt au 06/04/21 (taux de 7,23 % 20 jours)	4 983 998	4 994 399	2,91%
Certificat de dépôt au 31/03/21 (taux de 7,23 % 10 jours)	3 993 586	3 999 359	2,33%
Certificat de dépôt au 01/04/21 (taux de 7,23 % 10 jours)	2 995 190	2 999 038	1,75%
Certificat de dépôt au 12/04/21 (taux de 7,23 % 20 jours)	1 993 599	1 995 839	1,16%
Certificat de dépôt au 13/04/21 (taux de 7,23 % 20 jours)	1 993 599	1 995 519	1,16%
Certificat de dépôt au 04/04/21 (taux de 7,23 % 10 jours)	6 988 776	6 994 388	4,08%
Certificat de dépôt au 07/04/21 (taux de 7,23 % 10 jours)	3 494 388	3 495 510	2,04%

BTCT	5 774 045	5 931 078	3,46%
BTCT 1 au 26/04/21 (taux de 6,85%; 52 Semaines)	960 347	988 122	0,58%
BTCT 2 au 26/04/21 (taux de 6,85%; 52 Semaines)	1 925 268	1 977 141	1,15%
BTCT 3 au 26/04/21 (taux de 6,85%; 52 Semaines)	2 888 430	2 965 815	1,73%
Billet de trésorerie	2 768 130	2 925 802	1,71%
Billet de trésorerie Enda Tamweel au 21/07/2021 (taux 11%;350 j)	2 768 130	2 925 802	1,71%
Créance sur opération de pension livrée	9 999 317	10 059 562	5,87%
P.L Amen Bank au 30/04/21 (Taux de 7,23% 59 jours) 1000 BTA 7,40% ; Février 2030	9 999 317	10 059 562	5,87%
Total	44 984 628	45 390 494	26,49%

(*) Reclassement des comptes à termes parmi les disponibilités.

2.2) Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2021 à 24 169 479 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Avoir en banque	2 765 358	800 198	6 966 459
Comptes à terme STB (*)	21 404 121	13 346 774	25 855 910
Total	24 169 479	14 146 972	32 822 369

(*) Reclassement des comptes à termes parmi les disponibilités :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% actif
Compte à terme au 16/10/22 (taux de 6,8% 740 jours)	2 000 000	2 052 164	1,20%
Compte à terme au 26/10/22 (taux de 6,8% 750 jours)	2 000 000	2 052 164	1,20%
Compte à terme au 02/05/21 (taux de 6,8% 182 jours)	2 000 000	2 044 415	1,19%
Compte à terme au 04/05/21 (taux de 6,8% 183 jours)	1 000 000	1 022 058	0,60%
Compte à terme au 09/05/21 (taux de 6,8% 181 jours)	1 000 000	1 021 015	0,60%
Compte à terme au 11/05/21 (taux de 6,8% 180 jours)	4 000 000	4 082 271	2,38%
Compte à terme au 16/05/21 (taux de 6,8% 182 jours)	1 000 000	1 020 121	0,60%
Compte à terme au 23/05/21 (taux de 6,8% 180 jours)	1 000 000	1 018 779	0,59%
Compte à terme au 25/05/21 (taux de 6,8% 180 jours)	1 000 000	1 018 481	0,59%
Compte à terme au 30/05/21 (taux de 6,8% 182 jours)	1 000 000	1 018 034	0,59%
Compte à terme au 20/04/21 (taux de 7,12% 91 jours)	5 000 000	5 054 619	2,95%
Comptes à terme STB	21 000 000	21 404 121	12,49%

3) Créances d'exploitation

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Retenu à la source sur intérêts à l'achat BTA	142 971	-	120 836
Autres opérateurs Débiteurs	-	200	-
Retenu à la source sur intérêts à l'achat EO	66 745	-	-
Total	209 716	200	120 836

4) Note sur les passifs :

4.1) Opérateurs Créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Gestionnaire	55 447	44 987	48 423
Commission réseau	50 205	19 855	42 578
commission dépositaire	29 810	11 522	48 976
Total	135 462	76 363	139 977

4.2) Autres Créditeurs divers

Ce poste comprend la redevance du CMF, les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL. Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2021 à 33 926 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
CMF	14 293	5 305	12 535
ETAT	19 633	10 112	17 814
Total	33 926	15 416	30 349

5) Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2021 au 31-03-2021 ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du 01-01-2020 au 31-03-2020 se détaillent ainsi :

Libellé	2021	2020
Capital au 1^{er} janvier		
Montant	140 369 054	49 740 150
Nombre d'actions	1 226 675	465 761
Nombre d'actionnaires	1 015	667
Souscriptions réalisées		
Montant	41 966 654	24 033 978
Nombre d'actions émises	366 742	225 052
Nombre d'actionnaires entrants	149	140
Rachats effectués		
Montant	22 963 326	13 706 561
Nombre d'actions rachetées	200 674	128 347
Nombre d'actionnaires sortants	51	57

Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	141 264	27 130
Plus ou moins-values réalisés sur cession de titres *	10 966	39 204
Frais de négociation de titres	- 17 745	- 2 106
Régularisation des sommes non distribuables	7 814	6 359
Capital au 31 mars		
Montant	159 514 681	60 138 156
Nombre d'actions	1 392 743	562 466
Nombre d'actionnaires	1 113	750

* Les Plus ou moins-values réalisés sur cession de titres comportent un montant de 12 846 dinars relatif à une quote-part des intérêts perçus suite à la cession de bons de trésors à court terme émis sur le marché monétaire et qui devraient être comptabilisés, conformément à la Norme Comptable 17, relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM, en revenus des placements monétaires et porté en sommes distribuables.

6) Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-03-2021 se détaille ainsi :

Désignation	Résultat distribuable	Régularisation	Sommes Distribuables
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	8 378 641	1 134 306	9 512 948
Sommes distribuables exercice en cours	2 053 472	130 731	2 184 203
Total	10 432 114	1 265 037	11 697 151

NOTE 5 : NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

1) Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 1 098 515 DT pour la période allant du 01-01-2021 au 31-03-2021, et se détaillent ainsi

Désignation	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenues des titres OPCVM	-	-	151 417
Intérêts des obligations	784 450	482 769	2 423 095
Revenus des Emprunts d'Etat *	314 065	-	62 781
Total	1 098 515	482 769	2 637 293

* Les revenus des Emprunts d'Etat comportent aussi au 31/03/2021 l'amortissement de la décote sur les BTA de 35 475 dinars qui devrait être comptabilisé, conformément à la NCT 16, en plus ou moins-value potentielle et porté directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

* Les revenus des Emprunts d'Etat comportent aussi au 31/12/2020 l'amortissement de la décote sur les BTA de 4 848 dinars qui devrait être comptabilisé, conformément à la NCT 16, en plus ou moins-value potentielle et porté directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

2) Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du 01-01-2021 au 31-03-2021 un montant de 1 217 079 DT et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons de trésors à court terme, les comptes de dépôt, les placements à terme et les revenus des prises en pension:

Désignation	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Intérêts des certificats de dépôts	511 050	325 572	2 038 119
intérêts sur billets de trésorerie	59 624	-	98 048
intérêts sur bons du trésor à court terme	167 427	-	284 172
Intérêts des comptes à terme	291 700	259 321	1 092 527
Intérêts des comptes de dépôt	2 911	5 724	17 841
Revenus des prises en pension	184 367	-	-
Total	1 217 079	590 617	3 530 707

3) Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-01-2021 au 31-03-2021 à 216 831 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	157 695	60 158	394 666
Rémunération réseau	29 568	11 280	74 000
Rémunération du dépositaire	29 568	11 280	74 000
Total	216 831	82 717	542 666

4) Autres Charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2021 au 31-03-2021 à 45 291 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Redevances CMF	39 424	15 039	98 667
Impôt et taxes	5 863	2 995	16 051
Autres charges	4	-	6
Total	45 291	18 035	114 724

5) Régularisation du résultat d'exploitation

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2021 au 31-03-2021 à 130 731 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Régul Résultat d'exploitation (souscription)	252 726	186 199	5 726 770
Régul Résultat d'exploitation (rachat)	- 121 995	- 114 845	-2 858 739
Total	130 731	71 354	2 868 031

NOTE 6 : AUTRES INFORMATIONS

1) Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire était confiée à la société «STB MANAGER». Celle-ci se chargeait des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations «STB MANAGER» percevait une rémunération de 0,40% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

Le conseil d'administration tenu le 08 juin 2018, a décidé le changement du gestionnaire, et ce par la nomination de l'intermédiaire en bourse STB Finance en remplacement de la STB Manager.

Cette décision a fait l'objet de l'agrément du CMF N° 31/2019 en date du 31 octobre 2019 et a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 février 2020.

Cette décision de changement est entrée en vigueur à partir du 16 juillet 2020.

La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue avec les mêmes conditions de rémunération du gestionnaire.

La rémunération de gestion au 31-03-2021 s'élève à 157 695 DT.

2) Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net. La rémunération du dépositaire au 31-03-2021 s'élève à 29 568 DT.

3) Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net. La rémunération du distributeur au 31-03-2021 s'élève à 29 568 DT.